

Berne, le 19 juin 2024

<u>Destinataires</u>:

Gouvernements cantonaux

## Modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Le 19 juin 2024, le Conseil fédéral a demandé au Département fédéral des finances de mener une procédure de consultation relative à la modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF; RS 958.1) auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 11 octobre 2024.

Le projet porte sur l'adaptation de la LIMF aux développements technologiques et à l'évolution des normes internationales et des réglementations étrangères. Il prévoit également de simplifier plusieurs dispositions afin d'en garantir une meilleure conformité avec le principe de la proportionnalité. La modification proposée a en outre pour but de renforcer encore la stabilité et l'intégrité du système financier, ainsi que la compétitivité de la place financière suisse.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le dossier mis en consultation en téléchargeant à cet effet les documents à l'adresse suivante : https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proi/2023/99/cons 1.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) dans la limite du délai imparti, à l'adresse suivante :

## vernehmlassungen@sif.admin.ch

Sandrine Chabbey (tél. 058 467 35 47), Sarah Jungo (tél. 058 462 12 65) et Anic Zosso (tél. 058 467 35 57) se tiennent à votre disposition pour toute question ou tout complément d'information.



Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Karin Keller-Sutter Conseillère fédérale